

Motion du 25 février 2014 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Mireille Luiset, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Sandra Golay, Claude Jeanneret, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Marie Barbey, Sandrine Burger, Sophie Courvoisier et Rémy Burri: «Pour la démolition et la reconstruction du 37, rue de la Servette».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal
lors de la séance du 25 février 2014)

MOTION

Considérant:

- que la Fondation immobilière de droit public (FIDP) Jean Dutoit a dû racheter l'immeuble du 37, rue de la Servette à la Banque cantonale de Genève (BCGe), ou plutôt à la fondation de valorisation des «casseroles de la BCGe»;
- que l'expertise de l'immeuble a permis de constater que celui-ci était non seulement délabré et insalubre, mais en plus ne respectait pas du tout les normes actuelles telles que Minergie;
- que la FIDP a examiné attentivement l'éventualité d'une rénovation/surélévation, qui coûterait plus cher que la démolition/reconstruction, soit 739 francs/m³ contre 575 francs/m³, et que celle-ci ne réglerait pas les problèmes de sécurité et créerait moins de logements;
- que la FIDP a décidé, afin d'offrir une meilleure qualité d'appartements aux futurs locataires et d'augmenter le nombre de logements en utilisant la totalité de la superficie de la parcelle, de démolir l'immeuble et d'en construire un nouveau selon les critères LUP (logements d'utilité publique), à savoir un immeuble de 21 logements totalisant 77 pièces à la place des 13 logements existants comprenant 38 pièces;
- que la FIDP Jean Dutoit est une fondation de droit public et ne fait pas de spéculation immobilière;
- que la *Feuille d'avis officielle* (FAO) a publié, le 13 décembre 2013, l'autorisation de démolir (requête N° 6521), ainsi que l'autorisation préalable de construction d'un immeuble (requête N° 18327);
- que la Ville de Genève a déposé deux recours le 24 janvier 2014, publiés dans la FAO du 31 janvier 2014, afin de s'opposer à l'édification d'un immeuble sur la parcelle 2795, feuille 76, de la commune Genève-Cité, soit le 37, rue de la Servette;
- que, au vu de ce qui précède, nous estimons que la Ville de Genève fait de la procédure inutile à l'encontre de la FIDP;
- que cette procédure intentée par la Ville va coûter beaucoup d'argent aux contribuables de la commune, fragiliser la FIDP Jean Dutoit, et qu'il est au demeurant fort regrettable que le Conseil administratif gaspille les deniers de la Ville;
- que la Ville de Genève n'est pas du tout sûre de gagner sa procédure, qui nous paraît téméraire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement le recours à l'encontre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit et de laisser celle-ci démolir et construire un nouvel immeuble de qualité au 37, rue de la Servette.